



COVID-19

LA PRIME À LA DIVISION ET À L'OPACITÉ

Le SNJ a appris, en CSE Siège, que des primes exceptionnelles de 300 euros ont été attribuées en décembre 2020, au seul titre de titulaire d'un mandat de représentant du personnel ou de délégué syndical. Une information donnée pendant les débats, par la direction.

Les autres élus ont été également surpris de l'apprendre. Au SNJ, cette information a provoqué incompréhension et colère.

Vos représentants n'ont pas à être récompensés pour avoir honoré leur mandat !

Le SNJ recommande à ses élus et délégués syndicaux de refuser cette prime exceptionnelle et de la restituer, comme l'ont immédiatement signifié, en séance du CSE, un certain nombre d'entre nous.

Nous n'étions pas favorables, par principe, à l'attribution de primes exceptionnelles. Aujourd'hui les faits nous donnent raison : cette vraie fausse prime Covid n'en finit plus de diviser les services et les rédactions. Et ce n'est pas en gratifiant les élus et délégués syndicaux au seul titre de leur mandat que la situation va s'apaiser !

Le SNJ demande à la direction de réunir les organisations syndicales pour mettre fin à cette politique opaque.

Paris, le 14 janvier 2021